

Service Suivi de gestion évaluation

Référence : 2025_MUT_01

Affaire suivie par : Céline COCOT

Tél. 02 51 47 45 64

ARRETE N° 2025-Agglo-0157

Vu l'article L.5211-4-1 du CGCT portant sur la mise à disposition de services et l'article D. 5211-16 du CGCT portant sur le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 novembre 2021 approuvant le schéma de mutualisation de La Roche-sur-Yon Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 approuvant la convention de mutualisation de services réciproques entre La Roche-sur-Yon Agglomération, ses communes membres et la Ville de La Roche-sur-Yon ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 janvier 2022 portant sur l'intégration dans l'attribution de compensation du solde net des flux de mutualisation entre la commune de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ;

Vu l'arrêté de La Roche-sur-Yon Agglomération 2025-Ville-2165 portant sur les remboursements liés à la mutualisation ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon ;

ARRETE PORTANT SUR LES REMBOURSEMENTS LIES A LA MUTUALISATION

ARTICLE 1 :

Le présent article fixe les taux de mutualisation entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon.

Pôle	Direction	% de mutualisation	
		AGGLO	VILLE
Cabinet	Cabinet du Maire/Président	50,0%	50,0%
	Direction Cabinet	50,0%	50,0%
	Direction de la communication	15,0%	85,0%
	Direction Santé Prévention	0,0%	100,0%
	Relations Internationales	15,0%	85,0%

Direction générale des services	Direction générale des services	50,0%	50,0%
Pôle Développement Aménagement	Direction Aménagement/Urbanisme	35,0%	65,0%
	Direction dév. éco, com., emplois, format.	80,0%	20,0%
	Direction Transports et Déplacements	90,0%	10,0%
	Mission Stratégie et Prospective	90,0%	10,0%
	Pôle Développement/Aménagement	50,0%	50,0%
Pôle Equipements espaces publics	Direction Bâtiments	26,1%	73,9%
	Direction Eau Assainissement Déchets	99,0%	1,0%
	Direction Nature et Climat	45,1%	54,9%
	Direction Espaces Publics	9,0%	91,0%
	Pôle Equipements/Espaces Publi	50,0%	50,0%
Pôle Gestion ressources	Direction Affaires Juridiques/Assemblées	26,9%	73,1%
	Direction Finances/Commande Pu	25,1%	74,9%
	Direction Ressources Humaines	35,0%	65,0%
	Direction Systèmes d'Information et Dév.	42,9%	57,1%
	Pôle Gestion ressources	50,0%	50,0%
	Service Suivi de Gestion/Evaluation	45,5%	54,5%
Pôle Services à la population	Direction Action Sociale	10,4%	89,6%
	Direction Affaires Culturelles	25,2%	74,8%
	Direction Citoyenneté et Jeunesse	0,0%	100,0%
	Direction de l'Autonomie	97,4%	2,6%
	Direction Education	0,7%	99,3%
	Direction Petite Enfance	100,0%	0,0%
	Direction Proximité et Prévention	11,0%	89,0%
	Direction sports	64,0%	36,0%
	Pôle Services à la Population	50,0%	50,0%

ARTICLE 2 :

Le calcul du remboursement des frais de mutualisation entre la Ville et l'Agglomération de la Roche-sur-Yon s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées au terme de l'année échue.

ARTICLE 3 :

Le présent article fixe le coût moyen d'une unité fonctionnelle annuel et horaire par catégorie hiérarchique pour le remboursement de la mise à disposition de services de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Une unité fonctionnelle est composée de 3 éléments :

- la masse salariale dont accessoires de paie
- les frais de fonctionnement
- les frais d'hébergement

	Coût moyen d'un poste	Fonctionnement	Hébergement	Montant annuel	Montant horaire
Catégorie A	70 551 €	2 409 €	1 712 €	74 672 €	46,47 €
Catégorie B	49 017 €			53 138 €	33,07 €
Catégorie C	44 520 €			48 641 €	30,27 €

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Ville de La Roche-sur-Yon ainsi que le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 5 décembre 2025

Pour La Roche-sur-Yon Agglomération

Le Président,

Luc BOUARD